

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE947

présenté par

Mme Maillart-Méhaignerie, M. Bouyx, Mme Buffet, M. Marchive, M. Kasbarian, Mme Petel,
M. Midy, M. Lavergne, M. Girardin, M. Travert et Mme Le Meur

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 38 à 41.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 38 à 41 relatifs au recensement réalisé par le comité régional de l'énergie ont été repris par l'amendement inscrivant dans cet article certaines dispositions issues de l'article 1A voté au Sénat.

Il convient donc de les supprimer dans cet article.